



Module Finance
Fonds de l'avant-garde (FA)

Établissement :	Numéro du projet :
Titre du projet :	

Aperçu du financement du projet
Ce tableau indique le total des coûts admissibles ainsi que leur provenance.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4+	Total
Contributions des partenaires admissibles					
Montant demandé à la FCI					
Total des coûts admissibles					
Montant demandé à la FCI (% des coûts admissibles totaux par année)					
Montant demandé à la FCI (% du total cumulatif des coûts admissibles)					

Remarques: Le montant demandé à la FCI ne doit excéder en aucun temps 40 p. 100 du total des coûts admissibles.

Aperçu des contributions des partenaires
Ce tableau donne une ventilation des contributions des partenaires par type de partenaire financier.
Il indique si les contributions sont garanties ou anticipées.

	En espèces	En nature	Total	Garantie ou anticipée
Établissements (fonds propres, fonds détenus en fiducie, Fondation de l'établissement)				
Gouvernement fédéral (ministères ou organismes)				
Gouvernements provinciaux (ministères ou organismes)				
Autres sources gouvernementales (municipales ou étrangères)				
Entreprises privées				
Organismes à but non lucratif				
Autre				
Total des contributions admissibles				

Établissement : Titre du projet :	Numéro du projet :
--	---------------------------

Aperçu des coûts admissibles par année						
Ce tableau indique le total pour chaque type de dépense par année. Le coût de chaque article figure à la page 3.						
Code de la dépense	Type de dépenses	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4+	Total
13	Achat d'équipement (incluant transport, installation, taxes)					
14	Location d'équipement					
15	Personnel (acquisition de l'infrastructure)					
16	Composantes					
17	Déplacements (acquisition de l'infrastructure)					
18	Logiciels					
19	Garanties prolongées ou contrats de service					
20	Construction/rénovation (nécessaire aux activités de recherche)					
21	Formation initiale du personnel (utilisation de l'infrastructure)					
22	Autre					
Total des coûts admissibles						

Aperçu des contributions des partenaires par année						
Ce tableau donne une ventilation des contributions totales des partenaires par année. Les contributions des partenaires détaillées figurent à la page 5.						
Code du partenaire	Type de partenaire	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4+	Total
5	Établissements (fonds propres, fonds détenus en fiducie, Fondation de l'établissement)					
6	Gouvernement fédéral (ministères ou organismes)					
7	Gouvernements provinciaux (ministères ou organismes)					
8	Autres sources gouvernementales (municipales ou étrangères)					
9	Entreprises privées					
10	Organismes à but non lucratif					
11	Autre					
Total des contributions admissibles						

Établissement :
Titre du projet :

Numéro du projet :

Coût des articles

Ce tableau présente une ventilation des coûts admissibles pour l'acquisition et le développement de l'infrastructure. Ce tableau est classé par numéros d'article. Le coût complet de chaque article, incluant les taxes (déduction faite des crédits reçus), les frais de transport et d'installation sont indiqués. Si l'infrastructure doit servir à d'autres fins que la recherche, le tableau n'indique que la portion des coûts liée à la recherche.

La préparation des budgets doit satisfaire aux politiques et procédures courantes de l'établissement. La FCI s'attend à ce que les coûts figurant dans ce budget constituent des estimations assez précises de la juste valeur marchande des articles. Pour les contributions en nature, la valeur calculée doit suivre les recommandations de la section 6.5 du Guide des politiques et des programmes de la FCI.

Numéro de l'article à titre de référence	Code de la dépense	Description de l'article	Nombre d'articles	Coût admissible			Nom du partenaire	Date d'acquisition (aaa/mm) ou année d'acquisition prévue (aaaa)
				En espèces	En nature	Total		
Total des coûts admissibles								

Établissement :
Titre du projet :

Numéro du projet :

Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance

Les tableaux qui suivent présentent les coûts annuels et les sommes de financement engagées pour assurer une exploitation et une maintenance efficace de l'infrastructure pendant les cinq années suivant son implantation. Ils n'indiquent pas les coûts liés à la conduite des activités de recherche. Si le projet comprend du financement du Fonds d'exploitation des infrastructures, ce dernier constitue une contribution de l'établissement. Dans le cas de subvention de recherche, seules les sommes destinées à l'exploitation et à la maintenance de l'infrastructure sont incluses.

Sommaire du budget d'exploitation et de maintenance

Coûts	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Personnel						
Fournitures						
Entretien - réparations						
Services publics ou privés						
Autre (préciser)						
Total						

Sources de financement

Sources de financement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Établissement						
Organismes divers						
Frais d'utilisation						
Autre (préciser)						
Total						

Établissement : Titre du projet :	Numéro du projet :
--	---------------------------

Coût des articles

Ce tableau présente une ventilation des coûts admissibles pour l'acquisition et le développement de l'infrastructure. Ce tableau est classé par numéros d'article. Le coût complet de chaque article, incluant les taxes (déduction faite des crédits reçus), les frais de transport et d'installation sont indiqués. Si l'infrastructure doit servir à d'autres fins que la recherche, le tableau n'indique que la portion des coûts liée à la recherche.

La préparation des budgets doit satisfaire aux politiques et procédures courantes de l'établissement. La FCI s'attend à ce que les coûts figurant dans ce budget constituent des estimations assez précises de la juste valeur marchande des articles. Pour les contributions en nature, la valeur calculée doit suivre les recommandations de la section 6.5 du Guide des politiques et des programmes de la FCI.

Numéro de l'article à titre de référence	Code de la dépense	Description de l'article	Nombre d'articles	Coût admissible			Nom du partenaire	Date d'acquisition (aaaa/mm) ou année d'acquisition prévue (aaaa)
				En espèces	En nature	Total		
Total des coûts admissibles								

Établissement :
Titre du projet :

Numéro du projet :

Contributions anticipées des partenaires

Dans le cas où des contributions sont «anticipées», le demandeur avait à présenter un plan d'obtention de celles-ci.

Établissement :
Titre du projet :

Numéro du projet :

Utilisation de l'infrastructure

Ce tableau fait état du pourcentage d'utilisation de l'infrastructure demandée aux fins de différentes activités.

Catégorie	Pourcentage de l'utilisation prévue
Recherche ou développement technologique et formation associée (admissible) Éducation - à l'exception de formation en recherche et en développement technologique (non admissible) Administration (non admissible) Utilisation clinique (non admissible) Autre, préciser:	
Total	

L'établissement demandeur devait ventiler les dépenses comprises dans chacune des catégories. Dans le cas où l'infrastructure sera utilisée à des fins non-admissibles, il devait expliquer la méthodologie utilisée afin de déterminer les pourcentages d'utilisation et comment les coûts admissibles ont été déterminés le cas échéant.

Établissement :

Titre du projet :

Numéro du projet :

Justification du budget

Cette section est utilisée pour justifier les éléments d'infrastructure demandés y compris une description du mode d'évaluation utilisé pour établir la valeur de chacune des principales contributions en nature. Si la justification du budget a été fournie séparément, cette section sera vide.